Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 013-200002087-20250312-0925-DE

Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°09/25

Objet de la délibération : Affectation des résultats budgétaires 2024 au BP 2025

L'an deux mille vingt-cinq
et le douze mars
le Comité Syndical du Syndicat mixte
de gestion des nappes de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

- Membres à voix délibérative :

Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, M. Xavier DUFOUR, M. Patrick GRIMALDI, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, M. Noël ROUQUET, M. Frédéric SABATIER, Mme Christiane SALLE, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER.

- Procurations :

de Monsieur Jean-Pierre FRICKER à Madame Céline TRAMONTIN
de Monsieur Didier REAULT à Monsieur Didier KHELFA
de Madame Marylène BONFILLON à Monsieur Daniel HIGLI
de Madame Anne-Claire ORIOL à Monsieur Michel PERONNET
de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT
de Monsieur Lionel ESCOFFIER à monsieur Xavier DUFOUR
de Madame Céline CHIOUSSE à Madame Christiane SALLE

- Membres à voix consultative :

M. Jean-Louis PLAZY
M. Alfred LEXTRAIT

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 17
Procurations : 7
Membres à voix délibérative (présents exprimés + procurations) : 24

Secrétaire de séance : Jérémy CLEMENT

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 013-200002087-20250312-0925-DE

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction M57,

VU le Compte financier unique 2024 (CFU),

CONSIDERANT que l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la nécessité d'affecter les résultats de l'exercice précédent à l'exercice suivant,

Le résultat de la section d'investissement du budget constaté à la clôture de l'exercice 2024 se solde par un excédent de 67 482,47 **€**.

Par ailleurs, l'excédent de la section de fonctionnement du budget 2024 est de 711 730,31 €.

Le Comité :

OUI l'exposé de Madame la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

AFFECTE comme suit au budget 2025, les résultats de fonctionnement et d'investissement constatés à la clôture de l'exercice 2024 :

Affectation des résultats 2024 au BP 2025	
Section de fonctionnement : Recettes Compte 002 « Excédent de fonctionnement 2024	711 730,31 €
Section d'investissement : Recettes : Compte 001 « excédent d'investissement 2024 »	67 482,47 €

AUTORISE Madame la Présidente à signer la délibération relative à l'affectation des résultats budgétaires 2024 au Budget Primitif 2025,

AINSI fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMCRAU,
Céline TRAMONTIN
Signé par : CELINE TRAMONTIN
Date : 19/03/2025
Qualité : PRESIDENTE

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.